

## Avis de divulgation des risques liés aux cryptoactifs

Les cryptoactifs, notamment les cryptomonnaies, n'ont pas cours légal et ne sont donc pas émises par des États ni par des gouvernements, au moins dans l'Union Européenne.

Les transactions en cryptomonnaies et les dépôts enregistrés via des adresses publiques ne font pas partie du mécanisme français du « Fonds de Garantie des dépôts et de résolution » et du mécanisme de la « Protection des investisseurs français en valeurs mobilières ».

Des changements légaux comme réglementaires au niveau de l'Union Européenne, de la France ou international pourraient affecter défavorablement l'utilisation, le transfert, l'échange, ou encore la valeur des cryptoactifs.

Des transactions effectuées avec des cryptoactifs sont potentiellement irréversible, et, en conséquence, des pertes due à des transactions frauduleuses ou accidentelles sont potentiellement non récupérables.

Les transactions sont considérées comme définitives lorsqu'elles sont enregistrées dans un registre public distribué, ce qui ne correspond pas nécessairement à la date ou à l'heure à laquelle le client initie la transaction ou donne les instructions de transfert.

La valeur de cryptoactifs résulte notamment de la volonté continuée des participants du marché d'échanger de la monnaie fiat contre des cryptoactifs, ce qui pourrait entraîner une perte permanente ou totale de la valeur d'un cryptoactif particulier si le marché de ce cryptoactif disparaît.

La volatilité et l'imprévisibilité du prix des cryptoactifs en monnaie fiat peut potentiellement engendrer des pertes significatives sur une courte période.

La nature des cryptoactifs peut potentiellement donner lieu à une exposition supérieure à des fraudes et des cyberattaques.

La nature des cryptoactifs signifie que des difficultés technologiques rencontrés par CACEIS Bank, ou de notre prestataire informatique ou du registre distribué en question, peut empêcher l'accès ou l'utilisation des cryptoactifs d'un client.